



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/04/2023

**Patrimoine maritime: Remise du rapport Masson et signature d'une convention sur la valorisation des ouvrages maritimes entre le ministère de la Culture et le Secrétariat d'État chargé de la mer.**

**Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, et Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer, ont reçu ce jour le rapport de la mission sur le patrimoine maritime remis par Henry Masson, architecte et urbaniste général de l'État. Une convention entre le ministère de la Culture et le secrétariat d'État à la Mer a été signée à cette occasion pour arrêter une stratégie commune de valorisation du patrimoine maritime.**

À l'heure où les Français sont particulièrement attachés à leur patrimoine, la valorisation du patrimoine maritime doit être organisée et encouragée, en lien notamment avec les collectivités locales lorsqu'elles en ont la responsabilité.

L'objectif de la mission confiée à Henry Masson était de proposer des manières de rendre ce patrimoine plus visible, de le catégoriser, et de le valoriser. Issu d'un travail méthodique mené en lien avec près de 300 acteurs locaux, le rapport met en évidence le rôle de l'État en matière de conservation, de restauration et de transmission du patrimoine maritime. Il permet de structurer ce patrimoine en trois catégories principales que sont les bateaux, les musées maritimes et les phares, tout en mettant également en valeur un patrimoine immatériel riche.

Afin d'accélérer le travail sur les recommandations permettant de valoriser ce patrimoine riche et divers, une convention partenariale a été signée aujourd'hui à l'occasion de la présentation officielle du rapport pour valider une méthode de travail commune au niveau national mais également au niveau local.

Sur la base des recommandations issues du rapport, cette convention a pour objet, en formalisant l'intérêt partagé du ministère de la Culture et du secrétariat d'État chargé de la Mer, d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et de définir les règles et rôle de chaque ministère dans le processus de connaissance et de mise en valeur de ces édifices et objets.

Les ministres soulignent l'attachement qu'ils portent à la poursuite et au développement de cette politique.

Retrouvez le rapport de la mission sur le patrimoine maritime [en cliquant ici](#).

[Retrouvez en ligne le communiqué de presse](#)

**Service presse de Rima Abdul Malak  
Ministre de la Culture**

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

**Service presse de Hervé Berville  
Secrétaire d'État auprès de la Première ministre,  
chargé de la mer**

Tél : 06 09 91 33 03  
Mél : [presse.mer@pm.gouv.fr](mailto:presse.mer@pm.gouv.fr)